



Assemblée générale

Distr. limitée
12 mars 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial des opérations de maintien de la paix

New York, 19 février-15 mars 2013

Projet de rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les travaux de sa session de fond de 2013

Rapporteur : M. Mohamed Sarwat **Selim** (Égypte)

I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/297, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/66/19), décidé que le Comité spécial continuerait, conformément à son mandat, de s'employer à procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et prié le Comité spécial de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur ses travaux.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session

2. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session de 2013 au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 février au 15 mars 2013 et s'est réuni officiellement à cinq reprises.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. À la 227^e séance (séance d'ouverture), le 19 février, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions ont fait des déclarations.

4. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fourni un appui au Comité sur les questions de fond, tandis



que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré le secrétariat technique du Comité.

B. Élection du Bureau

5. À la même séance, le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

Présidente :

M^{me} U. Joy Ogwu (Nigéria)

Vice-Présidents :

M. Mateo Estreme (Argentine)

M. Gilles Rivard (Canada)

M. Kazutoshi Aikawa (Japon)

M. Tomasz Kaszyński (Pologne)

Rapporteur :

M. Mohamed Sarwat Selim (Égypte)

C. Ordre du jour

6. Également à la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire (A/AC.121/2013/L.1), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
7. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.
8. Questions diverses.

7. Le Comité a également approuvé son projet de programme de travail (A/AC.121/2013/L.2).

D. Organisation des travaux

8. Toujours à sa 227^e séance, le Comité a décidé de charger un groupe de travail plénier, présidé par Gilles Rivard (Canada), d'examiner la teneur du mandat confié au Comité spécial par l'Assemblée générale.

9. À la même séance, le Comité a convenu, sans préjudice de tous autres arrangements qui pourraient être approuvés pour les sessions futures, que certaines sections et sous-sections du rapport sur la session de fond de 2012 (A/66/19)

seraient négociées en Groupe de travail plénier et que celles qui n'auraient pas été négociées en 2013 feraient l'objet d'une mise à jour technique.

10. La composition du Comité à sa session de 2013 figure dans l'annexe au présent rapport. La liste des documents de la session et celle des participants à la session figurent dans les documents publiés respectivement sous les cotes A/AC.121/2013/INF/2 et A/AC.121/2013/INF/4.

E. Travaux du Comité

11. De sa 227^e à sa 230^e séance, les 19 et 20 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), Cuba (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Thaïlande (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est puis en son nom), Australie (au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Union européenne (également au nom des pays suivants, qui ont souscrit à sa déclaration : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Islande, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine), Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Jordanie, Liban, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe, ainsi que l'observateur de l'Ordre de Malte.

12. Le 21 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés sur les sujets suivants : questions relatives aux opérations sur le terrain; lutte contre les menaces posées par les crimes graves et la criminalité organisée dans les pays sortant d'un conflit; partenaires de la consolidation de la paix; capacités civiles.

13. Le Groupe de travail plénier et ses cinq sous-groupes de travail se sont réunis du 7 au 15 mars et ont terminé leurs travaux sur les projets de recommandation.

III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail

14. À sa 231^e séance, le 15 mars, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail plénier et décidé de les faire figurer dans le présent rapport (voir par. 16 à __) pour que l'Assemblée générale les examine.

IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session

15. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur.

V. Propositions, recommandations et conclusions du Comité

16. [À insérer]

Annexe

Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Le Comité spécial est actuellement composé de 148 membres, comme suit :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Observateurs : Comité international de la Croix-Rouge, Libéria, Myanmar, Ordre souverain de Malte, Organisation de la coopération islamique, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale de police criminelle, Panama, République populaire démocratique de Corée, Saint-Siège, Soudan du Sud, Union africaine et Union européenne.